



Je viens d' être condamné une deuxième fois pour la même infraction.

Par **nicosandra**, le **20/10/2022** à **18:07**

Bonsoir ,

Je reviens du tribunal ou l' on m' a condamné pour une affaire qui a été déjà jugé , il y a 3 ans j' ai mordu ma compagne et eu des gestes violents devant nos enfants . J' ai reconnu les faits et été condamné a 3 trois mois de sursi et un stage de sensibilisation a faire .

L ' organisme qui devait me contacter pour le stage de sensibilisation aux violences sexistes l' a fait par courrier , mais je n' ai jamais reçu ce fameux courrier .

Et donc je n' ai pas fait le stage d' ou le deuxième passage au tribunal , ou j' ai expliqué que je n' ai pas de numéro sur mon adresse , nous sommes 3 foyers a avoir comme adresse place de la poste mr untel . Le courrier a pu se perdre ,

résultat des courses je suis recondamné a 3 mois d emprisonnement délectuel assorti d' un sursis probatoire pour une durée de 12 mois.

Sachant que cette accident remonte a decembre 2019 et que depuis je ne bois plus d" alcool .Que je travaille ,que je suis rentré dans le rang on m' en remet une couche!

Puis je écrire a la magistrature pour signaler l' abus d' autorité de cette juge ? (ce n' était pas elle la première fois).

Par **morobar**, le 20/10/2022 à 18:35

Bonjour,

[quote]

Puis je écrire a la magistrature pour signaler l'abus d'autorité de cette juge ? (ce n' était pas elle la première fois).

[/quote]

Cela se nomme "faire appel".

Par **BrunoDeprais**, le 20/10/2022 à 19:36

Bonjour,

C'est étrange.

On ne peut pas avoir deux fois le même procès, avec les mêmes partis et avec le même objet.